



BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 en USD

Titre de créance structuré avec droit au remboursement du capital à l'échéance en USD émis par BNP Paribas Issuance B.V. (NL) et distribué par Banque Degroof Petercam et Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique.

Le « Lock-In » est un mécanisme qui permet, en cas d'activation, de sauvegarder certains niveaux de performance intermédiaires atteints par l'indice les années précédentes quelle que soit la performance de l'indice à l'échéance.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.



Caractéristiques

- ✓ **Type d'investissement : Titre de créance structuré avec droit au remboursement¹ du capital à l'échéance** (ci-après le (les) « Certificat(s)»). En souscrivant à ce Certificat, l'investisseur prête de l'argent à l'Émetteur qui s'engage à rembourser à la Date de Remboursement Final, le 26 février 2030, le capital investi¹ en USD. En cas de faillite de l'Émetteur, ainsi qu'en cas de faillite ou de bail-in (dans cette hypothèse, une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) du Garant, l'investisseur risque cependant de perdre tout ou partie du capital qu'il a investi.
- ✓ Émetteur : **BNP Paribas Issuance B.V.**²
- ✓ Garant : **BNP Paribas S.A.**²
- ✓ Durée d'investissement : **5 ans** (échéance le 26/02/2030)
- ✓ Période de souscription : **du 03/02/2025 au 21/02/2025 inclus**
- ✓ Valeur nominale par Certificat : **1.000 USD**
- ✓ Montant minimal de souscription : **10.000 USD**
- ✓ Prix d'émission : **100 % de la valeur nominale (soit 1.000 USD par Certificat)**
- ✓ **Frais** : Le montant total des frais des Certificats BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 en USD est au maximum de 5,00 % de la valeur nominale, correspondant à un montant maximum de 50,00 USD par Certificat, soit un maximum de 1,00 % par an (maximum 10,00 USD par Certificat par an). Ce montant comprend les frais de structuration et les frais de distribution (tous deux inclus dans le prix d'émission). En date du 27/01/2025, le montant total des frais s'élevait à 3,10 % (soit 31,00 USD par Certificat)³.

L'essentiel

Les Certificats BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 en USD offrent, à l'échéance⁴, soit le 26 février 2030, un droit au remboursement du capital à 100 % de la valeur nominale¹ ainsi qu'à une prime de remboursement potentielle en USD⁵.

La prime de remboursement potentielle est liée à l'évolution de l'indice MSCI World Price USD Index⁶ (ci-après « l'Indice »), indice de référence des actions mondiales, composé d'entreprises réparties sur 23 pays développés d'Europe, d'Amérique et d'Asie.

En associant son rendement potentiel à l'évolution de l'Indice, le BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 permet à l'investisseur prudent de viser le potentiel d'un portefeuille d'actions internationales, très largement diversifié, sans investir directement dans les actions.

Ainsi, à l'échéance⁴, l'investisseur pourra tirer profit de l'éventuelle performance positive de l'Indice, jusqu'à un maximum de 40,00 %⁵ brut (soit 28,00 % net) (soit un rendement actuariel brut de 6,96 %⁷ et net de 5,06 %⁸), tout en bénéficiant d'un mécanisme de Lock-In annuel. Ce dernier permet, en cas d'activation, de sauvegarder certains niveaux de performance intermédiaires atteints par l'Indice les années précédentes⁴ quelle que soit la performance de l'indice à l'échéance⁴.

Le remboursement du capital investi^{1 9} et la prime de remboursement potentielle⁵ seront effectués en USD (dollar américain) et pourront ainsi être réduits ou augmentés en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change et des éventuels frais de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR) ; ce risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en EUR.

1. Ce droit au remboursement ne s'applique pas en cas de revente avant l'échéance du Certificat.

2. Rating BNP Paribas Issuance B.V. au 27/01/2025 : Standard & Poor's A+ (perspective stable). Rating BNP Paribas S.A. au 27/01/2025 : Standard & Poor's A+ (perspective stable), Moody's A1 (perspective stable), Fitch Ratings A+ (perspective stable). Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : <https://www.spglobal.com/ratings/en/about/understanding-credit-ratings>, <https://ratings.moodys.io/ratings> et <https://www.fitchratings.com/products/rating-definitions>.

3. Frais applicables en cas de détention du Certificat jusqu'à l'échéance. Plus de détails sur les frais du Certificat notamment en cas de revente avant l'échéance sont disponibles en page 10.

4. Veuillez vous référer à la Fiche technique page 13 pour le détail des dates.

5. Prime de remboursement potentielle en USD soumise au précompte mobilier en vigueur.

6. Description de l'Indice : voir présentation de l'Indice en page 8 de la présente communication à caractère promotionnel.

7. Les taux de rendement actuariel brut sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel hors précompte mobilier en vigueur.

8. Les taux de rendement actuariel net sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel qui prend en compte le prélèvement du précompte mobilier en vigueur.

9. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

Description du Certificat



Mécanisme de «Lock-In»

De l'année 1 à l'année 4, à chacune des Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, on observe le niveau de clôture de l'indice MSCI World Price Index USD et on le compare à son niveau initial retenu à la Date d'Observation Initiale le 26 février 2025 :

Si, à l'une des Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, l'indice clôture à un niveau égal ou supérieur à l'un des 6 seuils d'activation du mécanisme de « Lock-In », alors ce dernier est activé automatiquement sans intervention de l'investisseur et un niveau de remboursement minimum du capital est sauvegardé^{2,3}.

Les seuils d'activation du mécanisme de « Lock-In » ainsi que les niveaux de remboursement minimum correspondant sont repris ci-dessous :

	6 Seuils d'activation du mécanisme de « Lock-In »	Niveaux du remboursement du capital sauvegardé ^{2,3} à l'échéance
Activation(s) possible(s) à chaque Date d'Observation Annuelle, de l'année 1 à 4. Le niveau de « Lock-In » activé le plus élevé sera pris en compte à l'échéance¹.	105 % du niveau initial	105 % du capital investi
	110 % du niveau initial	110 % du capital investi
	115 % du niveau initial	115 % du capital investi
	120 % du niveau initial	120 % du capital investi
	125 % du niveau initial	125 % du capital investi
	130 % du niveau initial	130 % du capital investi

L'activation du mécanisme de « Lock-In » est définitive et offre à l'investisseur la possibilité de recevoir, à l'échéance¹, le niveau de remboursement du capital sauvegardé^{2,3} le plus élevé même en cas de performance finale négative de l'Indice.



1. Veuillez vous référer à la page 13 pour le détail des dates.

2. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

3. Prime de remboursement potentielle en USD soumise au précompte mobilier en vigueur.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date d'Observation Finale¹, on observe le niveau final de l'indice MSCI World Price Index USD et on le compare à son niveau initial, ce qui permet d'obtenir sa performance finale. Deux scénarios sont possibles :

1

Le mécanisme de « Lock-In » a été activé, l'Indice ayant clôturé à l'une des Dates d'Observation Annuelle¹ à un niveau égal ou supérieur à l'un des 6 seuils de « Lock-In » :

L'investisseur reçoit son capital investi²

+

Une prime de remboursement³ égale au maximum entre le plus haut niveau de « Lock-In » activé et la performance finale de l'Indice plafonnée à 40,00 % (soit un rendement actuariel brut de 6,96 %⁴ et net de 5,06 %⁵)

2

Le mécanisme de « Lock-In » n'a pas été activé :

✓ Si cette performance finale est positive :

L'investisseur reçoit son capital investi²

+

Une prime de remboursement³ égale à la performance finale de l'Indice plafonnée à 40,00 % (soit un rendement actuariel brut de 6,96 %⁴ et net de 5,06 %⁵)

✓ Si cette performance finale est négative ou nulle :

L'investisseur reçoit son capital investi²



1. Veuillez vous référer à la page 13 pour le détail des dates.

2. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

3. Prime de remboursement potentielle en USD soumise au précompte mobilier en vigueur.

4. Les taux de rendement actuariel brut sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel hors précompte mobilier en vigueur.

5. Les taux de rendement actuariel net sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel qui prend en compte le prélèvement du précompte mobilier en vigueur.



Illustrations du Certificat

Données à titre illustratif, les trois illustrations suivantes sont purement théoriques et n'offrent aucune garantie quant aux rendements réels et futurs du Certificat. Les taux de rendement actuariel¹ mentionnés dans les exemples sont calculés en USD, la devise des titres, sur la base du prix d'émission de 100 %, et hors frais et taxes.

Le remboursement du capital et de la prime de remboursement potentielle sera effectué en dollar américain (USD), et peut ainsi être réduit ou augmenté en cas de conversion en EUR en fonction des fluctuations du taux de change et des frais de change (l'investisseur pourra donc potentiellement subir une perte en capital en EUR). Le risque est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en EUR.

Pour les trois illustrations suivantes, dans l'hypothèse d'une faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou de bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant), l'investisseur pourra se voir rembourser un montant inférieur à son capital investi, ce montant pouvant être nul.



Illustration 1



- ✓ Aux 4 Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »², l'Indice clôture en dessous de chaque seuil d'activation du mécanisme de « Lock-In ». **Le mécanisme de « Lock-In » n'est donc pas activé.**
- ✓ À l'échéance, **la performance finale de l'Indice est égale à -10 %.**
- ✓ Remboursement à l'échéance² : **100 % du capital investi**³, soit un taux de rendement actuariel brut⁴ et net⁵ de 0,00 % (supérieur à celui de l'Indice, qui est égal à -2,08 %; cette différence s'expliquant par le droit au remboursement du capital à 100 % à l'échéance¹).

Légende

— Évolution de l'Indice

● Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In » : 26 février 2026, 26 février 2027, 28 février 2028 et 26 février 2029

..... Seuils de déclenchement du mécanisme de « Lock-In » à 105 %, 110 %, 115 %, 120 %, 125 % et 130 % du niveau initial de l'Indice

■ Montant remboursé à l'échéance^{2,3}

● Performance finale de l'Indice à la Date d'Observation Finale²

○ Activation du mécanisme de « Lock-In »

Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial	95 %	93 %	90 %	91 %
Activation et niveau du mécanisme de « Lock-In »	Non	Non	Non	Non
Niveau de remboursement sauvegardé à l'échéance ^{2,3}	-	-	-	-

Date d'Observation finale	Année 5
Niveau Final de l'Indice	90 %
Remboursement à l'échéance ^{2,3}	100 %

1. Le rendement actuariel annuel correspond au rendement effectif, exprimé sur base annuelle, que percevrait un investisseur qui détiendrait le Certificat jusqu'à son terme, tenant compte des flux futurs perçus, c'est-à-dire de la prime de remboursement potentielle et du montant remboursé à l'échéance.

2. Veuillez vous référer à la page 13 pour le détail des dates.

3. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

4. Les taux de rendement actuariel brut sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel hors précompte mobilier en vigueur.

5. Les taux de rendement actuariel net sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel qui prend en compte le prélèvement du précompte mobilier en vigueur.



Illustration 2



Légende

— Évolution de l'Indice

● Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In » :
26 février 2026, 26 février 2027, 28 février 2028 et 26 février 2029

..... Seuils de déclenchement du mécanisme de « Lock-In » à 105 %, 110 %, 115 %, 120 %, 125 % et 130 % du niveau initial de l'Indice

✓ À la première et troisième Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, l'Indice clôture en dessous de chaque seuil d'activation du mécanisme de « Lock-In ».

Le mécanisme de « Lock-In » n'est donc pas activé pour ces années-là.

✓ À la deuxième et quatrième Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, l'Indice clôture au-dessus de deux des seuils d'activation du mécanisme de « Lock-In ». **Le mécanisme de « Lock-In » est donc activé sur ces deux années.**

✓ À l'échéance¹, **la performance finale de l'Indice est égale à + 4 %.**

✓ Remboursement à l'échéance : **100 % du capital investi² + une prime de remboursement³ de 20 %**, soit un taux de rendement actuariel brut⁴ de 3,71 % et net⁵ de 2,65 % (supérieur à celui de l'Indice, égal à 0,79 %, cette différence s'expliquant par **le droit à la meilleure performance parmi les niveaux de « Lock-In » activés**).

■ Montant remboursé à l'échéance^{1 2}

● Performance finale de l'Indice à la Date d'Observation Finale¹

○ Activation du mécanisme de « Lock-In »

Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial	90 %	116 %	102 %	122 %
Activation et niveau du mécanisme de « Lock-In »	Non	Oui: 115 %	Non	Oui: 120 %
Niveau de remboursement sauvegardé à l'échéance ^{1 2}	-	115 %	115 %	120 %

Date d'Observation finale	Année 5
Niveau Final de l'Indice	104 %
Remboursement à l'échéance ^{1 2}	120 %



Dans cette illustration, l'activation de deux niveaux de « Lock-In » offre à l'Investisseur un niveau de remboursement minimum à maturité, correspondant au niveau de « Lock-In » activé le plus élevé entre l'année 2 et l'année 4, soit 120,00 % du capital investi^{2 3 4}.

Alors qu'à la Date d'Observation Finale¹, le niveau final de l'Indice par rapport à son niveau initial est de 104,00 %, l'Investisseur bénéficie d'un niveau de remboursement égal au niveau de « Lock-In » sauvegardé le plus élevé, soit 120,00 % du capital investi^{2 3 4}.

1. Veuillez vous référer à la page 13 pour le détail des dates.

2. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

3. Prime de remboursement potentielle en USD soumise au précompte mobilier en vigueur.

4. Les taux de rendement actuariel brut sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel hors précompte mobilier en vigueur.

5. Les taux de rendement actuariel net sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel qui prend en compte le prélèvement du précompte mobilier en vigueur.



Illustration 3



Légende

— Évolution de l'Indice

● Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In » : 26 février 2026, 26 février 2027, 28 février 2028 et 26 février 2029

..... Seuils de déclenchement du mécanisme de « Lock-In » à 105 %, 110 %, 115 %, 120 %, 125 % et 130 % du niveau initial de l'Indice

■ Montant remboursé à l'échéance^{1, 2}

● Performance finale de l'Indice à la Date d'Observation Finale¹

○ Activation du mécanisme de « Lock-In »

✓ À la première, et la quatrième Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, l'Indice clôture en dessous de chaque seuil d'activation du mécanisme de « Lock-In ».

Le mécanisme de « Lock-In » n'est donc pas activé pour ces années-là.

✓ À la deuxième et troisième Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »¹, l'Indice clôture au-dessus de deux des seuils d'activation du mécanisme de « Lock-In ».

Le mécanisme de « Lock-In » est donc activé en année 2 et 3. Le niveau de Lock-in sauvegardé en année 2 étant plus élevé qu'en année 3, c'est celui-ci qui sera pris en compte à l'échéance.

✓ À l'échéance¹, la performance finale de l'Indice est égale à +45,00 %.

✓ Remboursement à l'échéance¹ : **100 % du capital investi² + une prime de remboursement³ de 40,00 %** soit un taux de rendement actuariel brut⁴ de 6,96 % et net⁵ de 5,06 % (inférieur à celui de l'Indice, égal à 7,71 %, en raison du plafonnement de la prime de remboursement).

Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Date d'Observation finale	Année 5
Niveau de l'Indice par rapport à son niveau initial	95 %	123 %	107 %	101 %	Niveau Final de l'Indice	145 %
Activation et niveau du mécanisme de « Lock-In »	Non	Oui: 120 %	Oui: 105 %	Non	Remboursement à l'échéance ^{1, 2}	140 %
Niveau de remboursement sauvegardé à l'échéance ^{1, 2}	-	120 %	120 %	120 %		



Dans cette illustration, l'activation de trois niveaux de « Lock-In » offre à l'Investisseur un niveau de remboursement minimum à maturité, correspondant au niveau de « Lock-In » activé le plus élevé, soit 120,00 % du capital investi^{2, 3, 4}.

Cependant à la Date de Observation Finale¹, le niveau final de l'Indice par rapport à son niveau initial (145,00 %) étant supérieur au niveau de « Lock-In » le plus élevé (120,00 %), l'Investisseur bénéficie d'une prime de remboursement⁴ égale à la performance finale de l'Indice jusqu'à un maximum de 40,00 %, soit au total 140,00 % du capital investi^{2, 3, 4}.

Scénarios de performance

En plus de ces illustrations, des scénarios sont disponibles via le document d'informations clés (ou Key Information Document – « KID ») lié à cet instrument. Les scénarios qui y sont présentés sont basés sur la méthodologie issue de la réglementation PRIIPs (Règlement européen 1286/2014 concernant les documents d'informations clés pour les produits d'investissement packagés de détail et

fondés sur l'assurance, incluant les mesures d'exécution) et sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de l'investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Le KID sera disponible gratuitement à partir du 03/02/2025, auprès de la Banque Degroof Petercam et Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web de BNP Paribas <https://kid.bnpparibas.com/XS2940950632-FR.pdf>.

1. Veuillez vous référer à la page 13 pour le détail des dates.

2. Sauf en cas de faillite de BNP Paribas Issuance B.V. (Émetteur) ainsi que de faillite ou bail-in (une restructuration pourrait être imposée par les autorités de résolution pour éviter la faillite) de BNP Paribas S.A. (Garant).

3. Prime de remboursement potentielle en USD soumise au précompte mobilier en vigueur.

4. Les taux de rendement actuariel brut sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel hors précompte mobilier en vigueur.

5. Les taux de rendement actuariel net sont exprimés en USD et correspondent à un rendement annuel qui prend en compte le prélèvement du précompte mobilier en vigueur.

Présentation de l'indice MSCI World Price Index USD

L'indice MSCI World Price Index USD est l'indice de référence des actions mondiales.

Il intègre environ 1.500 titres (au 27/01/2025, 1.385 titres) de grandes et moyennes capitalisations répartis sur 23 pays développés et couvrant de nombreux secteurs de marchés. Il couvre environ 85 % de la capitalisation boursière mondiale, les États-Unis ayant un poids prépondérant avec presque 75 % de la répartition géographique de l'Indice.

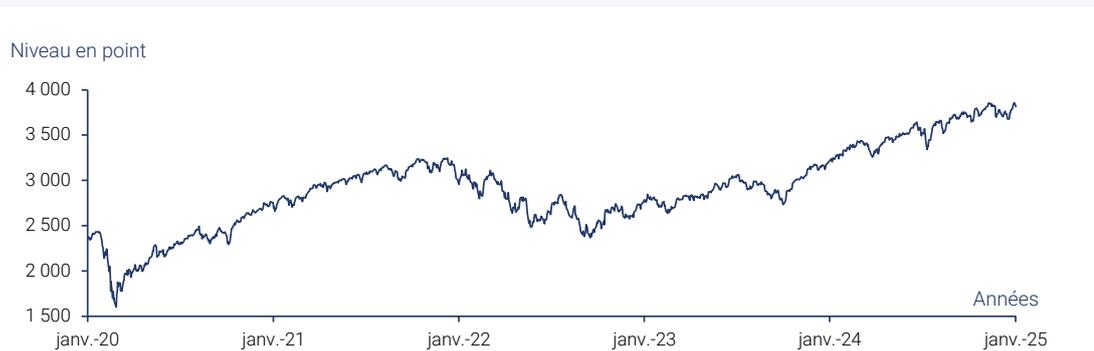
Comme il s'agit d'un indice « Price Return » et par opposition à un indice « Total Return », sa performance sera uniquement influencée par les variations de cours des actions et non par les dividendes versés sur la base de ces actions. Ceux-ci ne sont pas réinvestis dans l'Indice.

Pour plus d'informations sur cet Indice, veuillez consulter le site : <https://www.msci.com/indexes/index/990100>.
Code ISIN : GB00BJDQQQ59

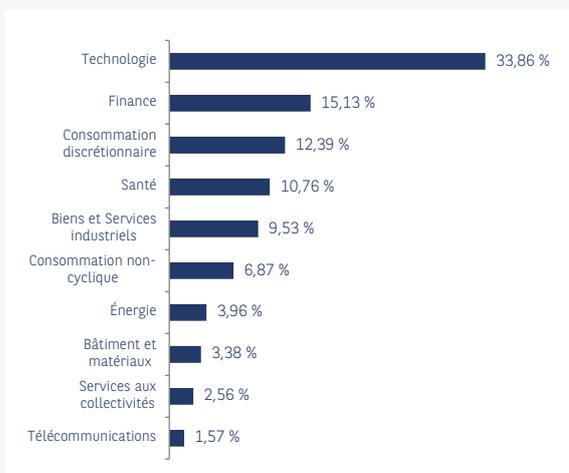


Évolution de l'indice MSCI World Price Index USD du 27 janvier 2020 au 27 janvier 2025

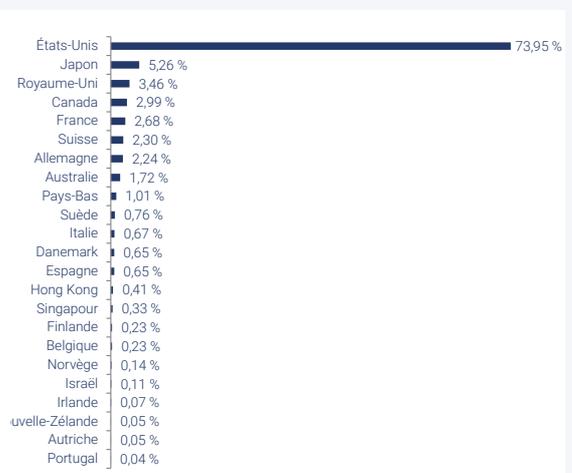
Les niveaux passés ne sont pas un indicateur fiable des niveaux futurs.



Répartition sectorielle



Répartition géographique



Source : Bloomberg au 27/01/2025



Frais et taxes supportés par l'investisseur

Frais inclus dans le prix d'émission

- Frais uniques de structuration : maximum 2,00 % du montant des titres effectivement placés. À titre indicatif : ce montant est de 1,30 % sur la base des conditions observées avant le début de la période de commercialisation
 - Frais uniques de distribution supportés par l'investisseur : le distributeur achète le Certificat à l'émetteur à un prix inférieur au prix d'émission. La différence entre ce prix d'achat et le prix d'émission constitue des frais de distribution, fixés à maximum 3,00 %. À titre indicatif : ce montant est de 1,80 % sur la base des conditions observées avant le début de la période de commercialisation.
-

Frais non inclus dans le prix d'émission

- Frais d'entrée : aucun
 - Frais de sortie :
 - À l'échéance des titres : aucun ;
 - En cas de revente avant l'échéance : des frais de sortie de maximum 0,50 %, soit la moitié de la fourchette achat-vente de 1,00 %, seront prélevés par l'émetteur dans des conditions normales de marché (hors impôts éventuels et taxe sur opérations de bourse). A cela pourront s'ajouter des frais de transaction de maximum 0,60 % perçus par le distributeur. Pour plus d'informations, veuillez consulter les conditions tarifaires sur le site internet <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/conditions-generales-documentation-juridique>, sous la rubrique « conditions tarifaires – Private Banking » ou sur le site Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique <https://belgium.ca-indosuez.com/pdfPreview/44625>.
 - Frais de change : pour toute opération de change (lors de la souscription, en cas de revente avant l'échéance ou à l'échéance), des frais de change pourront être perçus par le distributeur. Ceux-ci sont disponibles sur le site internet <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/conditions-generales-documentation-juridique>, sous la rubrique « conditions tarifaires – Private Banking » ou sur le site Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique <https://belgium.ca-indosuez.com/pdfPreview/44625>.
 - Autres frais : pour une information détaillée sur les autres frais relatifs aux services financiers fournis par le distributeur à ses clients (notamment les frais de conservation en compte titres), veuillez consulter les conditions tarifaires sur le site internet <https://www.degroofpetercam.com/fr-be/conditions-generales-documentation-juridique>, sous la rubrique « conditions tarifaires – Private Banking » ou sur le site Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique <https://belgium.ca-indosuez.com/pdfPreview/44625>.
-

Fiscalité applicable à l'investisseur privé résident belge

Ce document ne constitue pas un conseil légal, fiscal ou financier. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur. Il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Applicable à un client retail moyen ayant la qualité de personne physique résidente belge sauf modifications légales :

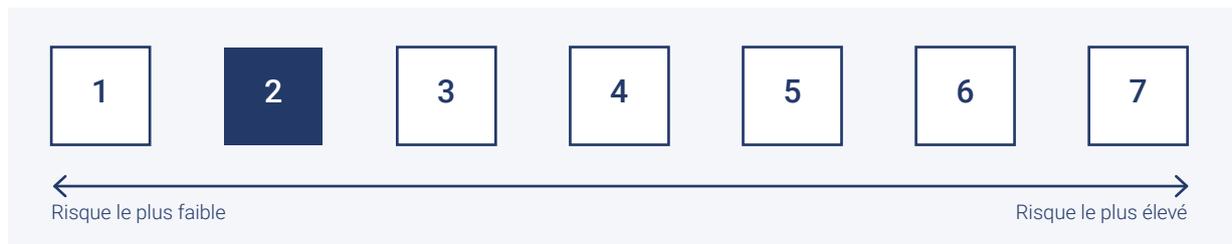
- Précompte mobilier : 30 %
 - Taxe sur les opérations de Bourse («TOB») de 0,12 % à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (avec un maximum de 1 300 EUR). Pas de TOB lors de la souscription sur le marché primaire.
-



Investisseurs potentiels

Le Certificat est un titre de créance structuré complexe qui s'adresse aux investisseurs qui disposent de l'expérience et des connaissances suffisantes sur les marchés financiers afin d'être en mesure de comprendre les caractéristiques du Certificat et d'évaluer au regard de leur situation et de leur horizon de placement, les avantages et les risques associés à un investissement dans ce Certificat structuré complexe. Ils doivent plus particulièrement être familiarisés avec l'exposition à l'indice sous-jacent, avec les taux d'intérêt et le risque de change lié à un investissement en USD. En cas de recommandation du Certificat dans le cadre d'un conseil en investissement, Banque Degroof Petercam ou Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique devra évaluer qu'il est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience dans ce Certificat, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Indicateur synthétique de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Certificat jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre Certificat, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du Certificat, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, prenez bien conscience du risque de change. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

L'indicateur synthétique de risque a été établi conformément aux dispositions du règlement 1286/2014 (PRIIPs). L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Certificat par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Certificat enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de la part de l'Émetteur et du Garant de la formule de vous payer. L'Initiateur du KID a classé ce Certificat dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Certificat se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à vous payer en soit affectée.

Vous avez droit à la restitution d'au moins 100 % de votre capital (le capital désigne la Valeur Nominale). Quant à d'éventuels remboursements au-delà de ce pourcentage et à d'éventuels rendements supplémentaires, ils dépendent des performances futures des marchés et restent aléatoires. Toutefois, cette protection contre les aléas de marché ne s'appliquera pas en cas de sortie avant l'échéance. Si l'Émetteur et le Garant de la formule ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Principaux risques

Risque de crédit	En acquérant ce Certificat, l'investisseur s'expose au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. En cas de défaut de paiement de ces derniers, l'investisseur supporte le risque de ne pas récupérer son capital à l'échéance, ni la prime de remboursement potentielle en USD. Si le Garant venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, les Certificats peuvent être annulés en tout ou partie ou convertis en instruments de capitaux propres (actions), en fonction d'une décision du régulateur de procéder à une restructuration de la dette (bail-in) ¹ dans le but d'éviter une faillite du garant, conformément aux dispositions de la Directive 2014/59/UE, telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (la «Bank Recovery and Resolution Directive» ou «BRRD»). Dans ce cas, il se pourrait que vous supportiez des pertes sans que des créanciers privilégiés plus seniors, tels que des détenteurs de dépôts, n'aient à en supporter.
Risque de change	Ce Certificat est émis en dollar américain. Ceci implique qu'à l'échéance ou en cas de revente avant l'échéance, les investisseurs pourraient recevoir un montant en USD qui, converti en EUR, pourrait être inférieur au montant en EUR initialement investi en fonction des fluctuations du taux de change et des frais de change appliqués au moment de la conversion. Le risque de change est même accru pour les investisseurs ne disposant pas d'un compte libellé en USD et pour lesquels le remboursement du capital est automatiquement converti en EUR.
Risque de mauvaise performance du sous-jacent et de performance limitée	La prime de remboursement potentielle dépend de la performance de l'Indice. En cas de mauvaise performance de celui-ci, il se pourrait que le rendement du Certificat soit inférieur à un produit sans risque. La performance finale est plafonnée à 40,00 % soit rendement actuariel annuel brut de 6,96 % ² , même en cas de performance de l'Indice supérieure à ce niveau.
Risque lié à l'Indice	En cas de survenance d'un événement affectant l'Indice sous-jacent, dont la liste figure dans le Prospectus de Base (tel que, de façon non limitative, sa suppression, son dérèglement ou sa modification), l'agent de calcul (BNP Paribas Financial Markets SNC) pourra, si nécessaire, entreprendre différentes actions comme, notamment procéder à un ajustement de l'Indice, procéder à une substitution de l'Indice ou demander à l'émetteur de procéder au remboursement du Certificat dans les conditions prévues par le Prospectus de base. En cas de remboursement du Certificat par l'émetteur : (I) si l'évènement affectant l'Indice est un cas de force majeure, le remboursement sera effectué de façon anticipée à la valeur de marché (cf. le paragraphe « Remboursement anticipé possible ») ; (II) dans l'hypothèse où l'évènement ne serait pas un cas de force majeure, mais serait la conséquence d'un événement externe non imputable à l'émetteur et qui modifierait de manière matérielle l'économie du contrat, l'émetteur proposera aux investisseurs soit de procéder au remboursement anticipé du Certificat à la valeur de marché, soit de procéder au remboursement du Certificat à la date d'échéance d'au moins 100 % de la valeur nominale du Certificat conformément aux dispositions du Prospectus de base. Pour plus d'informations concernant ces risques, veuillez consulter le Prospectus de base et ses suppléments.
Risque de liquidité	Ces Certificats ne seront pas cotés sur un marché réglementé. BNP Paribas Financial Markets SNC en assurera la liquidité en se portant acquéreur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par BNP Paribas Financial Markets SNC en fonction des paramètres de marché du moment et en tenant compte des frais et taxes applicables. Pour plus de détails sur ces derniers, veuillez vous référer à la section Frais et taxes en page 10. Le prix de revente avant l'échéance pourrait être inférieur à la valeur nominale par Certificat (1.000 USD), ce qui se traduirait par une perte en capital en cas de revente avant l'échéance.
Risque de fluctuation du prix du Certificat	L'investisseur doit être conscient que le cours des Certificats peut, pendant la durée de ce Certificat, être inférieur au montant du capital investi (hors frais). Il peut alors subir une perte en capital en cas de revente avant l'échéance. De plus, il doit veiller à ce que son horizon d'investissement corresponde à la durée d'investissement du Certificat. Le droit au remboursement de 100 % du capital en USD ne vaut qu'à la date d'échéance. Jusqu'à l'échéance, le prix du Certificat peut être volatile, en raison de l'évolution des paramètres du marché et en particulier de l'évolution de l'Indice, des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact des différents paramètres peut être grand. Toutes choses égales par ailleurs, une augmentation des taux entraînera une diminution de la valeur du Certificat et inversement.
Risque de remboursement anticipé en cas de force majeure	En cas de force majeure rendant définitivement impossible le maintien des Certificats (comme, par exemple, s'il est illégal ou impossible pour l'Émetteur de remplir ses obligations dans le cadre des Certificats), l'Émetteur pourra notifier les détenteurs des Certificats d'un remboursement anticipé à leur valeur de marché. Dans ce cas, aucuns frais, autres que les frais inévitables pour pouvoir rembourser aux investisseurs la valeur de marché qui leur revient, ne pourront être facturés par l'Émetteur.
Risque relatif à l'inflation	Une hausse de l'inflation entraîne une perte de rendement pour les investisseurs. Le risque d'un taux réel (taux nominal corrigé de l'inflation) négatif est d'autant plus important que l'inflation est élevée.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter la section relative aux risques dans le Prospectus de base (à partir de la page 30).



Nom	BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 en USD
Code ISIN	XS2940950632
Type produit et forme juridique	Titre de créance structuré (Certificat) de droit anglais
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V. ¹ (S&P's : A+, perspective stable, au 27/01/2025). Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces ratings à tout moment.
Garant	BNP Paribas S.A. ¹ (S&P's : A+ (perspective stable), Moody's : A1 (perspective stable) et Fitch Ratings : A+ (perspective stable) au 27/01/2025. Les agences de rating sont susceptibles de modifier ces ratings à tout moment.
Distributeur	Degroof Petercam S.A. et Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique.
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale (1.000 USD)
Montant maximal de l'émission	150.000.000 USD
Devise	USD
Valeur nominale par Certificat	1.000 USD
Montant minimal de souscription	10.000 USD
Période de commercialisation	Du 03/02/2025 9h au 21/02/2025 16h, sauf clôture anticipée.
Date d'Observation Initiale	26/02/2025
Date d'Émission	26/02/2025
Date d'Observation Finale	12/02/2030
Date d'Échéance	26/02/2030
Dates d'Observation Annuelle du Mécanisme de « Lock-In »	26/02/2026 (Année 1) ; 26/02/2027 (Année 2) ; 28/02/2028 (Année 3) ; 26/02/2029 (Année 4).
Indice sous-jacent	Indice MSCI World Price Index USD (Bloomberg : MXWO Index) Pour plus d'informations sur cet indice, consultez le site : https://www.msci.com/indexes/index/990100
Indicateur synthétique de risque PRIIPS	2 sur une échelle de 7. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Certificat jusqu'à l'échéance. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre Certificat, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du Certificat, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, prenez bien conscience du risque de change. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.
Publication de la valeur du Certificat	La valeur du Certificat sera publiée quotidiennement dans votre portefeuille, accessible pour les clients de la Banque Degroof Petercam via l'application My DP, ou pour les clients Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique, via le site web https://ebanking2.ca-indosuez.be/idp-aldib/#/loginpage
Revente avant l'échéance	Dans des circonstances de marché normales, BNP Paribas Financial Markets S.N.C a l'intention de fournir un prix indicatif quotidien (fourchette achat/vente de 1 %, cf. risque de liquidité en page 12) (hors frais de transaction/taxe sur les opérations de bourse/impôts éventuels). Le règlement sera effectué dans les 2 jours ouvrés suivant le passage d'ordres.

1. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'Émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Pour plus d'informations sur ces ratings, merci de consulter les sites : https://www.spratings.com/en_US/understandingratings, <https://www.moody.com/web/en/us/solutions/ratings.html> et <https://www.fitchratings.com/site/definitions>. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur.

Avertissement

Avant tout investissement dans ce Certificat, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Les investisseurs sont également invités à se procurer et à lire attentivement la Documentation Juridique afférente aux Certificats et à considérer la décision d'investir dans les Certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises. La Documentation Juridique est composée :

- (a) du Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 30 mai 2024 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-185,
- (b) de ses Suppléments,
- (c) des Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 3 février 2025, ainsi que
- (d) du Résumé spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »).

L'approbation du Prospectus de base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable de la part de l'AMF sur la qualité des Certificats faisant l'objet de cette communication à caractère promotionnel. Un événement (tel qu'un nouveau fait significatif ou la correction d'une inexactitude substantielle) déclenchant la publication d'un Supplément au Prospectus de base, pourrait survenir pendant la période d'offre. En cas de publication d'un Supplément contenant des informations susceptibles d'influencer l'évaluation d'un Certificat en cours de souscription, l'investisseur ayant déjà souscrit à ce Certificat disposera d'un droit de retrait durant 3 jours ouvrables à compter de la date de publication de ce supplément sur le site <https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/ressourceindex.htm>.

Dans ce cas, Degroof Petercam et Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique, en leur qualité de Distributeurs, contacteront chaque investisseur avant la fin du premier jour ouvrable suivant celui où le Supplément a été publié et l'aideront à exercer son droit de retrait si nécessaire. Les investisseurs sont également invités à prendre connaissance du document d'informations clés (« KID »). Le KID sera disponible gratuitement à partir du 3 février 2025, auprès de la Banque Degroof Petercam et Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique. Vous pouvez aussi le consulter sur le site web <https://kid.bnpparibas.com/XS2940950632-FR.pdf>. L'investisseur est invité à considérer la décision d'investir dans les certificats à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.

L'investisseur est invité à consulter les facteurs de risque figurant dans la Documentation Juridique. Les principales caractéristiques de BNP Paribas Issuance B.V. (NL) Lock-in Certificate MSCI World 2030 en USD exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. L'Émetteur invite les investisseurs à prendre connaissance de la Documentation Juridique avant toute souscription dans ce Certificat. L'investisseur doit comprendre les risques liés à des investissements dans les certificats et il doit prendre une décision d'investissement seulement après avoir examiné sérieusement la compatibilité d'un investissement dans les certificats au regard de sa situation financière, la présente information et l'information afférente aux certificats.

Il est possible de consulter le Prospectus de base pour l'émission de Certificats, daté du 30 mai 2024 approuvé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro 24-185 et ses Suppléments sur le site web :

<https://rates-globalmarkets.bnpparibas.com/documents/legaldocs/ressourceindex.htm>.

Il est possible de consulter les Conditions définitives de l'émission (« Final Terms ») sur le site web :

<https://eqdpo.bnpparibas.com/XS2940950632>.

Information complémentaire de droit belge

L'Émetteur déclare avoir rendu les clauses abusives incluses dans le prospectus de base passeporté non applicables via les conditions définitives.

Services Plaintes

En cas de plainte, et si vous êtes clients de la Banque Degroof Petercam vous pouvez vous adresser au service plaintes : Degroof Petercam, Rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles, ou utiliser le formulaire disponible sur la page <https://www.degroofpetercam.com/en-be/complaints>.

Pour les clients Indosuez Wealth Management Europe, succursale en Belgique, vous pouvez vous adresser à votre chargé de relation habituel, par message sécurisé via votre application e-banking ou par la poste en envoyant un courrier au Responsable des réclamations CA Indosuez Wealth (Europe), Belgium Branch, Chaussée de la Hulpe 120, 1000 Bruxelles.

Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman en conflits financiers, Ombudsfm asbl - North Gate II - Boulevard du Roi Albert II, n°8, bte.2 - 1000 Bruxelles (<https://www.ombudsfm.be>).



POUR PLUS D'INFORMATIONS,
VEUILLEZ CONTACTER VOTRE CHARGÉ DE RELATION HABITUEL

Banque Degroof Petercam SA, dont le siège social est situé rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles (« Degroof Petercam ») est responsable de la production et de la distribution de ce document. Banque Degroof Petercam est autorisée par et sous la surveillance prudentielle de la Banque nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles, sous la supervision de la protection des investisseurs et des consommateurs de l'Autorité des services et marchés financiers (Financial Services and Markets Authority - FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Éditeur responsable : Sabine Caudron. Date de rédaction : Février 2025.

Adresse légale : Banque Degroof Petercam SA, rue de l'Industrie 44, 1040 Bruxelles.

TVA : BE 0403.212.172 (RPM Bruxelles) - FSMA 040460 A.

ANVERS

Van Putlei 33 - 2018 Antwerpen
pbantwerpen@degroofpetercam.com
T +32 3 233 88 48

Il Cielo
Turnhoutsebaan 163B2 - 2460 Kasterlee
pbkempen@degroofpetercam.com
T +32 14 24 69 40

BRABANT FLAMAND

Mgr. Ladeuzeplein 29 - 3000 Leuven
pbleuven@degroofpetercam.com
T +32 16 24 29 50

Neerhoflaan 8/0 - 1780 Wemmel
pbwemmel@degroofpetercam.com
T +32 2 204 49 20

BRABANT WALLON

Les Collines de Wavre
Avenue Einstein 16 - 1300 Wavre
pbwavre@degroofpetercam.com
T +32 10 24 12 22

BRUXELLES

Rue de l'Industrie 44 - 1040 Bruxelles
pbbru@degroofpetercam.com
T +32 2 287 91 11

Avenue des Aubépines 1 - 1180 Uccle
pb.brusouth@degroofpetercam.com
T +32 2 662 88 40

Chaussée de Malines 455 - 1950 Kraainem
pb.brueast@degroofpetercam.com
T +32 2 662 89 20

FLANDRE OCCIDENTALE

Beneluxpark 3 - 8500 Kortrijk
pbkortrijk@degroofpetercam.com
T +32 56 26 54 00

Kalvekeedijk 179 bus 3 - 8300 Knokke-Heist
pbknokke@degroofpetercam.com
T +32 50 63 23 70

FLANDRE ORIENTALE

Moutstraat 68 bus 701 - 9000 Gent
pbgent@degroofpetercam.com
T +32 9 266 13 66

HAINAUT

Rue du Petit Piersoulx 1 - 6041 Gosselies
pbhainaut@degroofpetercam.com
T +32 71 32 18 25

Chaussée de Tournai 52 - 7520 Ramegnies-Chin
pbhainaut@degroofpetercam.com
T +32 71 32 18 25

LIÈGE

Boulevard Gustave Kleyer 108 - 4000 Liège
pbliege@degroofpetercam.com
T +32 4 252 00 28

LIMBOURG

Runkstersteenweg 356 - 3500 Hasselt
pbhasselt@degroofpetercam.com
T +32 11 77 14 60

NAMUR

Avenue de la Plante 20 - 5000 Namur
pbnamur@degroofpetercam.com
T +32 81 42 00 21



[linkedin.com/company/
degroofpetercam](https://www.linkedin.com/company/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://twitter.com/degroofpetercam)



[@degroofpetercam](https://www.instagram.com/degroofpetercam)



[facebook.com/
degroofpetercam](https://www.facebook.com/degroofpetercam)



[youtube.com/
degroofpetercam](https://www.youtube.com/degroofpetercam)